

PRIMES 2017

(Les primes sont indexées annuellement)

Assuré	Formule de base	Formule étendue (=chambre privée : franchise 125 EUR)	Intervention OCASC
Assurés principaux = membres du personnel OCASC jusqu'à 65 ans	81,75 EUR	186,73 EUR	100 % (=81,75 EUR pour la formule de base; = 186,73 EUR pour la formule étendue)
Assurés secondaires (dont les pensionnés)			
- Enfant avec allocations familiales jusqu'à 24 ans inclus	28,62 EUR	65,35 EUR	50 % (=14,31 EUR pour la formule de base; = 32,67 EUR pour la formule étendue)
- Enfant avec allocations familiales à partir de 25 ans	81,75 EUR	186,73 EUR	50 %
- Enfant jusqu'à 24 ans inclus sans allocations familiales, encore à charge	28,62 EUR	65,35 EUR	50 %
- Enfant à partir de 25 ans sans allocations familiales, encore à charge	81,75 EUR	186,73 EUR	50 %
- Enfant jusqu'à 24 ans inclus sans allocations familiales, plus à charge, mais domicilié chez l'agent.	28,62 EUR	65,35 EUR	0 %
- Enfant à partir de 25 ans sans allocations familiales, plus à charge, mais domicilié chez l'agent	81,75 EUR	186,73 EUR	0 %
- Conjoint/partenaire (d'un agent actif) jusqu'à 64 ans inclus	81,75 EUR	186,73 EUR	50 %
- Conjoint/partenaire (d'un agent actif) à partir de 65 ans	265,70 EUR	606,87 EUR	50 %
- Conjoint/partenaire (d'un agent actif) à partir de 70 ans	367,90 EUR	840,28 EUR	50 %
- Agent pensionné et conjoint/partenaire jusqu'à 64 ans inclus	81,75 EUR	186,73 EUR	0 %
- Agent pensionné et conjoint/partenaire à partir de 65 ans	265,70 EUR	606,87 EUR	0%
- Agent pensionné et conjoint/partenaire à partir de 70 ans	367,90 EUR	840,28 EUR	0 %